



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet VLE 36 47ft MLB CCG	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-200038/B	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-200038	Date 2021-06-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-039-28245	
File No. - N° de dossier 039md.F7049-200038	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-07-08 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Blackburn, Jessica	Buyer Id - Id de l'acheteur 039md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 230-2672 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-200038/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-200038

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
039md.F2599-200038

Id de l'acheteur - Buyer ID
039md
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Modification 004 à l'appel d'offres vis a :

1. Réviser l'information sur la conférence du soumissionnaire ;
 2. Modifier clause dans le document d'appel d'offres en raison d'une question d'un fournisseur;
 3. Répondre aux questions des fournisseurs;
 4. Fournir l'annexe J – Produits livrables et certificats révisée.
-

1. Réviser les informations sur la conférence du soumissionnaire.

A l'article 2.5 Conférence des soumissionnaires :

Supprimer : en complète

Insérer :

Une réunion des soumissionnaires virtuelle, présidée par l'autorité contractante, se tiendra le 28 juin, 2021 à 12h00 EDT (heure de Région de la Nationale Capitale), avant la visite des navires. La portée du besoin précisé dans la demande de soumissions sera examinée au cours des conférences et des réponses seront apportées aux questions. Il est recommandé aux soumissionnaires qui ont l'intention de soumettre une proposition d'y assister ou de s'y faire représenter. Il est supposé que les soumissionnaires qui participent aux conférences des soumissionnaires ont lu les spécifications figurant à l'annexe A et sont préparés pour les conférences.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant les conférences pour confirmer leur participation afin que les détails des réunions virtuelle leur soient envoyés. Les soumissionnaires doivent fournir, par courriel, à Jessica.Blackburn@tpsgc-pwgsc.gc.ca, les noms des personnes qui assisteront à la conférence et une liste des questions qu'ils souhaitent aborder, au plus tard trois (3) jours ouvrables avant les conférences prévues.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

2. Modifier clause dans le document d'appel d'offres en raison d'une question d'un fournisseur.

A l'article 6.8 ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité :

Supprimer :

Le soumissionnaire doit avoir en place un système de gestion de la qualité inscrit à ISO 9001-2008. Le soumissionnaire est responsable de la mise en œuvre de ce système de qualité enregistré dans son installation pendant la durée du contrat. Le soumissionnaire doit fournir à la clôture des soumissions :

- ses certifications ISO 9001-2008 valides

Insérer :

Le soumissionnaire doit avoir mis en place un système de gestion de la qualité enregistré selon ISO 9001:2015 (ou la dernière version) ou un système de gestion de la qualité modelé sur ISO 9001:2015 (ou la dernière version)

La documentation et les procédures des soumissionnaires non enregistrés selon les normes ISO peuvent faire l'objet d'une évaluation du système qualité par l'autorité technique ou une personne désignée avant l'attribution d'un contrat.

Avant l'attribution du contrat, les entrepreneurs devront fournir une copie de leur manuel d'assurance qualité ainsi que des copies des rapports d'assurance qualité des projets précédents terminés.

3. Répondre aux questions des fournisseurs.

Question1: Dans la déclaration suivante : « Pour les moteurs et les boîtes de vitesses de rechange, le coût doit inclure le remplacement des boîtes de vitesses Caterpillar C-12 et Twin Disc MGX5114RV déjà installées sur les cinq navires existants, la formation de deux (2) membres d'équipage par navire sur le système de propulsion proposé », cela indiquerait que ces 5 navires qui ont actuellement des moteurs C-12, n'ont pas l'intention de faire partie du VLE. Dans le document d'appel d'offres, le paragraphe 2.7 montre clairement que les 36 navires sont programmés pour un PVN, et incluraient donc les 5 navires qui étaient à l'origine équipés de moteurs C-12. Ces faits sont donc contradictoires. Pouvez-vous préciser si les 36 navires sont destinés à passer par un PVN complet et donc à remplacer les moteurs ? Si tel est le cas, cette déclaration doit être supprimée car elle serait redondante.

Réponse1: Les 36 navires sont destinés à passer par PVN, 31 auront les moteurs 3196 actuellement installés remplacés. Les 5 navires actuellement équipés de C12 verront leurs moteurs reconstruits au lieu de les remplacer, à moins qu'un moteur alternatif ne soit sélectionné. Dans ce cas, ces moteurs doivent également être remplacés. La spécification M-53 1.2 stipule que « le but de cette spécification est de retirer les moteurs, boîtes de vitesses, systèmes de contrôle et de surveillance Caterpillar 3196 existants et de les remplacer par de nouveaux moteurs de propulsion marins diesel Caterpillar C-12, boîtes de vitesses, systèmes de contrôle et de surveillance fournis par l'entrepreneur.

Du point de vue de la GC, ces navires constituent une classe et doivent donc maintenir le même équipement dans toute la flotte. Si des moteurs et des boîtes de vitesses alternatifs sont choisis (alternatifs à CAT C12 et Twin Disc MGX5114RV), ils doivent être appliqués à l'ensemble de la flotte de 36 navires.

Les cinq navires actuellement équipés de moteurs CAT C12 sont localisés :

- Un (1) à l'Ontario
- Un (1) au Québec
- Trois (3) en Colombie Britannique

Ces moteurs et boîtes de vitesses seront reconstruits et non remplacés, à moins qu'un autre ensemble ne soit choisi.

Q2 : La déclaration suivante : « le remplacement du stock des pièces de rechange existantes (aux fins de l'appel d'offres, prévoir 30 000 \$ par navire) a besoin de plus d'explications. Dans 31 des navires qui sont actuellement propulsés par des moteurs 3196 et 2 boîtes de vitesses TwinDisc différentes, aucune des pièces de rechange que la GCC pourrait avoir actuellement en inventaire ne s'appliquerait à un navire une fois le PVN est terminé. De nouvelles pièces de rechange devraient être achetées, que le chantier naval choisisse d'utiliser un ensemble C12/MGX ou un ensemble d'un autre fournisseur. Par conséquent, cette déclaration est redondante et doit être supprimée.

R2 : Le CAT 3196 partage de nombreuses pièces avec le C12, donc une grande partie de l'inventaire de pièces de rechange de navire existant restera valide. Si le fabricant du moteur et de la boîte de vitesses est changé, l'ensemble du stock de pièces de rechange pour chaque navire deviendra obsolète et devra être remplacé.

Q3 : La déclaration suivante : « la réinitialisation du système de gestion d'entretien Maximo de classe Cape (aux fins de l'appel d'offres, prévoir 10 000 \$ par navire) tombe également dans le même point que la question ci-dessus. Étant donné que le système de propulsion complet est en train d'être remplacé, le système Cape Class Maximo devrait être mis à jour avec tous les nouveaux numéros de pièce, dates de début d'installation/garantie, numéros de série, etc. du nouvel équipement, que le chantier naval ait choisi ou non de utiliser le package C12/MGX, ou un package d'un autre fournisseur. Cette mise à jour du système sera une exigence pour la GCC dans le cadre de ce VLE. Cette déclaration est redondante et doit être supprimée.

R3 : Comme le CAT C12 est une version mise à jour du CAT 3196, une grande partie du calendrier/intervalles de maintenance resteront les mêmes. Il est vrai que certains numéros de pièces, numéros de série devront être mis à jour avec le nouvel équipement, mais ne nécessiteront pas la refonte complète de chaque description de poste au sein de Maximo. Il convient de noter que Maximo sert également de système de gestion des stocks pour les navires.

Q4 : Nous avons une question concernant l'exigence d'enregistrement ISO 9001 mentionnée dans les sections 6.8, 7.19, J1-14 et M5. Bien que nous ayons un système qualité conforme à la norme ISO 9001, nous ne sommes pas enregistrés auprès de l'ISO. Le libellé des articles 6.8 et J1-14 nous empêcherait de soumettre une proposition. Nous notons également que dans la section M5 des exigences techniques obligatoires, il est possible de soumettre d'autres informations si une entreprise n'est pas enregistrée ISO 9001. Nous demandons si l'exigence de certification ISO peut être supprimée de 6.8 et J1-14 et que les sections 7.19 et M5 soient l'exigence d'un système qualité ?

R4 : Voir les points 2. (Modifier clause dans le document d'appel d'offres en raison d'une question d'un fournisseur) et 4. (Fournir l'annexe J – Éléments livrables et certificats révisée.) à cette modification 004 à l'appel d'offres.

Q5 : En ce qui concerne l'article de spécification n° H-21, l'autorité technique peut-elle fournir des exigences en matière de sièges en tant que spécifications au lieu des numéros de configuration uniques d'un seul fournisseur, afin de permettre à d'autres fournisseurs de montrer l'équivalence en fonction des exigences ?

Pourquoi le remplacement des sièges d'amortisseur de pont (article n° H-21) est-il fourni par un seul fournisseur ? La spécification actuelle exclut tous les autres fabricants de la compétition pour le programme.

R5 : Le Canada a testé plusieurs versions des sièges d'amortisseur de pont de différents fabricants et a mené une étude d'accélération des effets sur les exploitants de navires. Afin de maintenir la similitude avec les sièges installés sur d'autres classes de navires au sein de la flotte, le Canada insistera sur le modèle d'onde de Shockwave tel que spécifié.

4. Fournir l'annexe J – Éléments livrables et certificats révisée.

A l'Annexe J – Éléments livrables et certificats :

Supprimer : Au complet

Insérer : Annexe J – Éléments livrables et certificats révisée à la modification 004 daté le 16 juin, 2021

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS

Annexe J- ÉLÉMENTS LIVRABLES ET CERTIFICATIONS
Révisée à la modification 004 16 juin, 2021

J1 Liste de vérification sur les éléments livrables obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et ses spécifications spécifiques techniques connexes (annexe A), les produits livrables obligatoires, qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire afin d'être jugés recevables, sont décrits ci-dessous.

Le soumissionnaire doit remettre l'annexe J1, Éléments livrables et certifications, remplie.

Les éléments ci-dessous sont obligatoires et la proposition du soumissionnaire sera évaluée en fonction des exigences décrites. Le soumissionnaire doit se conformer à chaque élément pour que sa soumission soit recevable.

Élément	Description	Rempli et joint
1	Partie 1 de la page 1 de l'invitation remplie et signée	
2	Clauses H1 à H6 de l'annexe H, Feuille de présentation de la soumission financière, remplies	
3	Feuilles de prix remplies, conformément à la clause 3.1, section II, annexe I, appendice 1	
4	Annexe J1, Éléments livrables et certifications, remplie	
5	Changements aux lois applicables (s'il y a lieu) selon la clause 2.4	
6	Dispositions relatives à l' - renseignements connexes, section 5.1.1 si applicable, et section 5.2.1	
7	Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, section 5.1.2	
8	Garantie financière contractuelle à la clause 6 2 et annexe H	
9a	Installation de carénage à la clause 6.3.	
9b	Installation de carénage à la clause 6.3 - capacité des travaux exige un accès par la coque des deux côtés du navire	
9c	Installation de carénage à la clause 6.3 - la preuve que chantier dispose d'une capacité de grutage suffisante pour soulever le tonnage indiqué à l'annexe "A"	
10	Preuve de conformité aux règles de la Commission des accidents du travail couvrant la période des travaux conformément à la clause 6.4	
11	Preuve d'une convention collective valide ou d'un autre instrument adéquat couvrant la période des travaux conformément à la clause 6.5	
12	Calendrier préliminaire des travaux, clause 6.6	
12a	Indiquez le logiciel et la version pour le calendrier de travail utilisés, conformément à la clause 6.6 (à approuver par l'AT).	
13	Procédures de ravitaillement et de débarquement du carburant, clause 6.7	
14	Certificat d'enregistrement ISO 9001-2015 (ou la dernière version) ou un Certificat d'un système de gestion de la qualité modelé sur ISO 9001:2015 (ou la dernière version), clause 6.8	
15	Preuve objective d'un système de santé et sécurité documenté, clause 6.9	
16	Preuve objective de procédures sur la protection et l'extinction des incendies et sur la formation connexe, clause 6.10	
17	Exigences en matière d'assurance, clause 6.12	
18	Preuve de certification de soudeur, clause 6.13	
19	Gestion de projet, les curriculum vitae et le certificat de formation en assurance qualité conformément à la clause 6.14	

20	Annexe "M" CRITÈRES TECHNIQUE D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES (CTEO) - Documentation de preuve de conformité	
21	Liste des sous-traitants proposés, clause 6.15	
22	Exemple de plan de contrôle de la qualité, clause 6.16	
23	Exemple de plans des essais et des inspections, clause 6.17	
24	Détails du plan de réponse en cas d'urgence et de la formation officielle en environnement, clause 6.18	

J2 Éléments livrables après l'attribution du contrat

Élément	Description	Référence	Échéance
1	Exigences en matière d'assurances Annexe D	Clause 7.11 et annexe D	10 jours ouvrables après l'attribution du contrat
2	Garantie financière du contrat	Clause 7.13	10 jours ouvrables après l'attribution du contrat
3	Calendrier des travaux et rapports	Clause 7.16, Annexe K	10 jours en avance de la Réunion préalable au réaménagement
4	Plan d'assurance de la qualité de l'entrepreneur	Clause 7.21	10 jours ouvrables après l'attribution du contrat
5	Liste de l'équipement spécialisé prêté par le gouvernement que l'entrepreneur prévoit demander	Clause 7.28	10 jours ouvrables après l'attribution du contrat
6	Calendrier des travaux révisé	Clause 7.16	30 jours civils avant l'arrivée du navire
7	Plan d'inspection et d'essai	Clause 7.22 Annexe G	10 jours civils avant l'arrivée du navire

J3 Livrables avant l'attribution du contrat (si demandé)

Élément	Description	Référence	Échéance
1	Capacité financière	Clause 6.1	5 jours ouvrables avant la date d'attribution du contrat, si demandé